



Safari® DuoActive

Herbicide

FMC FRANCE a le plaisir de vous annoncer l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour **Safari® DuoActive (n°2180189)**.

Safari® DuoActive est un herbicide composé de 71 g/kg de triflusulfuron-méthyle et de 714 g/kg de lénacile. De formulation WG (granulés à disperser dans l'eau), le produit est autorisé sur betterave industrielle et fourragère à la dose de 210 g/ha par application **pour 3 applications** (soit 630 g/ha par emblavement) **entre les stades BBCH10 et BBCH39 (fermeture des rangs)**.

Vous pouvez en être fier

Safari® DuoActive
Herbicide

Réussir son désherbage et sécuriser son rendement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Dans le contexte très particulier de cette année 2018, avec des semis tardifs et des conditions climatiques très favorables à une émergence rapide des adventices, nous avons l'opportunité de faire un pré lancement cette campagne, si bien que cet herbicide sera à la disposition des planteurs de betteraves dans les jours à venir.

Pour rappel, suite à l'évolution du classement du lénacile, les mélanges des produits contenant du lénacile avec du Safari® (triflusaluron-méthyle 50%) ne sont plus possibles depuis la campagne 2017 du fait du classement H351 des produits contenant ces 2 substances actives conformément à l'arrêté d'utilisation des produits phytosanitaires du 12 juin 2015 modifiant l'arrêté du 7 avril 2010.

L'utilisation de ces 2 matières actives, en association, permet de maîtriser les flores les plus difficiles dans le désherbage de la betterave (crucifères, ombellifères, mercuriales, morelles, matricaires et amarantes).

Dans ces nombreuses situations, la mise à disposition du Safari® DuoActive dans le programme de désherbage permet une maîtrise optimum de ces adventices et la réussite des désherbages.

Toute l'équipe FMC FRANCE est à votre entière disposition pour tout complément d'information sur les conditions d'emploi de cette nouvelle solution.

Safari® : Granulés à disperser dans l'eau [WG] contenant 500 g/kg (50 %) de triflusaluron-méthyle. A.M.M. n° 9200073. H351-Susceptible de provoquer le cancer. H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Safari® DuoActive : Granulés à disperser dans l'eau [WG] contenant 71 g/kg (7,1%) de triflusaluron-méthyle et 714 g/kg (71,4%) de lénacile. A.M.M. n°2180189. H351-Susceptible de provoquer le cancer. H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Safari® est une marque déposée de FMC Corporation et ses filiales. Distribué par Cheminova Agro France SAS - 11 bis, Quai Perrache - F-69002 Lyon - Tél. +33 (0)4.37.23.65.70 - RCS Lyon B 352 320 279 - www.cheminova.fr. Dangereux. Respecter les conditions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

Responsable communication France – Emilien Guillot Vignot